



Extrait du Pèlerinages de France

<http://www.pelerinagesdefrance.fr/Notre-Dame-des-Anges-a-Pignans>

Notre-Dame des Anges à Pignans

- Pèlerinages régionaux - Provence-Alpes-Côte d'Azur -



Date de mise en ligne : lundi 19 septembre 2016

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Pèlerinages à Notre-Dame des Anges à Pignans

Chaque année le Lundi de Pâques, Lundi de Pentecôte, Mardi de Pentecôte, Premier dimanche de juillet pour la Visitation, 8 Septembre pour la Nativité de la Vierge Marie et le Dimanche qui suit le 21 novembre pour la Présentation de la Vierge

Pignans dans le département du Var abrite un sanctuaire très ancien dédié à Notre-Dame des Anges. L'église, qui a pour origine la découverte au XIe siècle, au sommet d'une colline, d'une statue de la Vierge Marie, mains jointes, le visage rayonnant. Le sanctuaire devint lieu de recueillement et de pèlerinages. Le pape Clément VIII accorda en 1600 des indulgences plénières à tous les pieux visiteurs de la chapelle.

Des miracles sont attribués aux prières et à la dévotion à la sainte Vierge des habitants de Pignans : la cité fut en effet préservée de la peste lors de la grande épidémie de 1720 ; des pluies salutaires vinrent également vivifier les terres asséchées de la contrée, notamment en 1753, lors d'une grande sécheresse.

Le sanctuaire, qui subit bien des vicissitudes, fut reconstruit au XIXe siècle, puis au XXe. Ce sont les frères franciscains de l'Immaculée qui assurent l'accueil au sanctuaire.

Les pèlerinages ont lieu chaque année le Lundi de Pâques, Lundi de Pentecôte, Mardi de Pentecôte, Premier dimanche de juillet pour la Fête de la Visitation, le 8 Septembre pour la Fête de la Nativité de la Vierge Marie et le Dimanche qui suit le 21 novembre pour la Fête de la Présentation de la Vierge.

Les prieurs

« Chaque année, le dimanche qui suit le 15 août, le conseil paroissial, autrefois « le conseil de fabrique », se rassemble autour du curé de Pignans et procède à l'élection des prieurs. Deux hommes et deux femmes sont choisis dans quatre familles habitant Pignans ou rattachées au territoire. Ces personnes sont chargées de l'administration civile du sanctuaire pour un an. Elles ont à charge l'organisation matérielle des pèlerinages, l'entretien de la chapelle et de ses dépendances (en lien avec l'association de Notre-Dame des Anges), la gestion des finances de l'ermitage et le maintien des traditions. »

Messes

la sainte messe est célébrée tous les matins à 7 heures en semaine.

Le dimanche à 10h30 et à 17 h.

Le sanctuaire est ouvert toute la journée.

Site à consulter

[diocèse Fréjus Toulon sanctuaire Notre Dame des Anges](#)